



COMMUNIQUE DE PRESSE

A Paris, le 03 Février 2022

4 février 1948 - Fête de l'indépendance du Sri Lanka.

Début du génocide des Tamouls.

Le Sri Lanka célèbre sa 74ème année d'indépendance obtenue des gouverneurs coloniaux britanniques au profit d'un régime cinghalais bouddhiste. Et ce sans consulter la nation tamoule, également présente sur l'île depuis des siècles lors de la colonisation britannique.

Pour le peuple tamoul, l'occupation coloniale de leur patrie par les Britanniques a tout simplement été remplacée par celle des Cinghalais qui continuent une politique d'épuration et de nettoyage ethnique, du génocide tamoul.

Les Tamouls continuent de subir et vivent sous le joug de l'occupation fortement militarisée de leur patrie traditionnelle, l'Eelam, comptant jusqu'à un soldat armé pour trois civils alors même que les conflits sont terminés depuis 2009 d'après le gouvernement sri lankais. L'armée occupe par la force les habitations et les terres des civils tamouls de l'Eelam, les conduisant à vivre dans des camps de fortune dépourvus de biens de première nécessité. L'armée omniprésente contrôle tous les aspects de la vie civile, entravant leur liberté de réunion, de manifestation et d'opinion politique et même leur gagne-pain dans les secteurs de la pêche et de l'agriculture et des commerces.

Usant de l'armée pour accaparer les terres tamoules, le gouvernement sri lankais poursuit la colonisation cinghalaise des territoires tamouls, en renommant les villes et les villages, en construisant des Vihara ou des temples bouddhistes et des statues de bouddha, détruisant parfois d'anciens temples hindous. La destruction de l'identité tamoule et de la nation tamoule se poursuit.

Le 20 février 2022, cela fera cinq ans que des mères, des frères et sœurs ont commencé la manifestation en bordure de route réclamant des réponses sur leurs proches disparus (disparitions forcées, enlèvement) depuis les années 1980s. Depuis plus de 1800 jours, ils attendent sur les bords des routes pour voir l'arrivée de leur bien aimé. Plusieurs mamans sont décédées dans cette attente, sans réponse.

En plus de ces disparitions forcées, des centaines de politiciens et journalistes ont été convoqués au bureau du département d'investigation terroriste (TID) en utilisant abusivement de la loi anti-terroriste PTA. Ces derniers subissent humiliations, tortures et autres violences physiques en toute impunité.

La Maison du Tamil Eelam
Centre de Protections des Droits du Peuple Tamoul
28 Place de la Chapelle- 75018 Paris- Siret N° 527 913 933 00018
Tel : 06 52 72 58 67 – email : mte.france@gmail.com

Aucune nation ne devrait être autorisée à commettre de telles violations flagrantes des droits fondamentaux de l'Homme. L'inaction du gouvernement sri lankais montre clairement que les Tamouls ne sont pas dignes de leurs droits indispensables.

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme(UNDH) a été proclamée en 1948 par la résolution 217A de l'Assemblée générale des Nations Unies comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus puissent jouir des droits et libertés les plus fondamentaux. Elle a pour but de protéger les populations vulnérables, telles que les Tamouls de l'Eelam, contre l'oppression et les atrocités de masse perpétrées par des régimes tyranniques.

Cependant, l'UNDH et le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies ont lamentablement échoué depuis des années à protéger les Tamouls.

Délaissés par la communauté internationale et les organismes internationaux, les Tamouls, esseulés, ont lutté de manière pacifique en menant des actions non violentes contre l'oppression du gouvernement Cinghalais de 1948 à 1983.

Durant cette période, une série de pogroms à leur encontre ont eu lieu, qui ont entraîné le massacre de milliers d'hommes, femmes et enfants. Le tout avec la complicité de la police et de l'armée sri lankaise, par un soutien tacite aux foules par leur inaction ou encore du gouvernement facilitant la traque des Tamouls via les listes électorales.

Pour se protéger de cette oppression continue depuis l'indépendance, les Tamouls ont entamé leur lutte armée contre l'opresseur, l'État sri lankais, en 1983. Toutefois, la lutte armée pour la liberté a été interprétée comme du "terrorisme" par l'Occident dans les années 2000s, qui a été à ce moment ébranlé par des attaques terroristes idéologiques.

Le manque de compréhension de la cause sous-jacente de la lutte par l'Occident a permis au Sri Lanka de continuer sa politique d'épuration et nettoyage ethnique. Marquée, lors de la fin des conflits armés en 2009, par les massacres qui ont eu lieu sur une période de 5 mois avec plus de 70 000 morts.

Les Tamouls continuent de faire confiance aux lois internationales et aux organismes internationaux et demandent à ce que tous les Tamouls puissent exercer leur droit de disposer d'eux-mêmes. Afin qu'ils soient libres de « *déterminer librement leur statut politique et poursuivre librement leur développement économique, social et culturel* » (Pacte international des Nations Unies relatif aux droits civils et politiques). Droit crucial pour l'autodétermination du peuple tamoul.

Il ne peut y avoir de paix sur l'île tant que rien n'est fait pour mettre fin au génocide du peuple tamoul.

Nous appelons vivement les nations conscientes à intervenir sur l'île et à mettre fin au génocide en cours des Tamouls. Autrement nous serons témoins d'un autre Rwanda, d'une autre Arménie, d'un autre Ouïgour, d'un autre Srebrenica.

La Maison du Tamil Eelam
Centre de Protections des Droits du Peuple Tamoul
28 Place de la Chapelle- 75018 Paris- Siret N° 527 913 933 00018
Tel : 06 52 72 58 67 – email : mte.france@gmail.com

Nous ne devons pas, nous ne pouvons pas attendre que la catastrophe se produise, nous sommes tous des êtres humains, nous devons tous faire preuve d'humanisme et respecter les droits fondamentaux de chacun.

L'ONU ne peut être une institution reconnue par 193 États, et contrôlée par 5 États, elle doit respecter et faire respecter sa charte signée par les 193 États membres.

NOUS, PEUPLES DES NATIONS UNIES RÉSOLUS,

- *à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois dans l'espace d'une vie humaine a perdu à l'humanité d'indicibles souffrances,*
- *à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,*
- *à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,*
- *à favoriser le progrès social et à instaurer les meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,*

ET À CES FINS

- *à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage,*
- *à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales,*
- *à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun,*
- *à dispenser aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples*

Les Nations Unies et les membres du Conseil de sécurité devraient tirer les leçons des guerres passées et présentes et se porter garant du respect de la charte qu'ils ont collectivement rédigé pour les peuples.

Thiruchchoti.T

Responsable Politique et relation publique,

Tel : 06 52 72 58 67

Email : mte.France@gmail.com

La Maison du Tamil Eelam
Centre de Protections des Droits du Peuple Tamoul
28 Place de la Chapelle- 75018 Paris- Siret N° 527 913 933 00018
Tel : 06 52 72 58 67 – email : mte.france@gmail.com